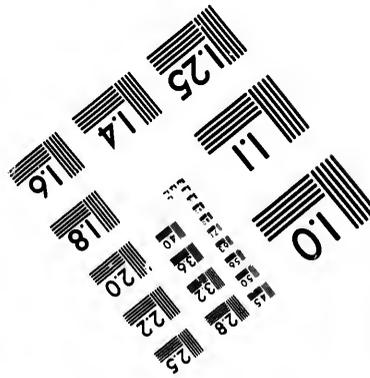
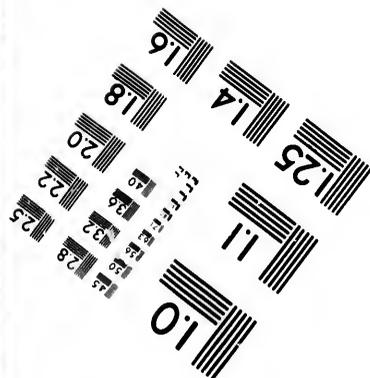
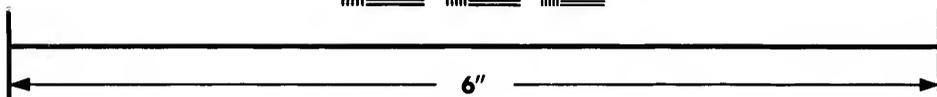
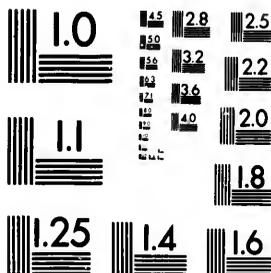


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

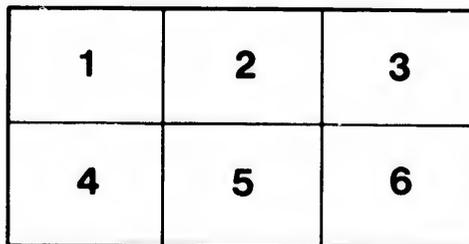
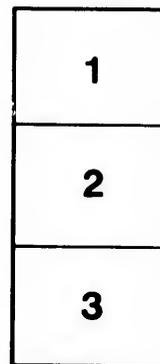
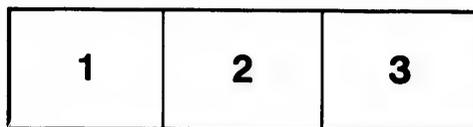
University of British Columbia Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

University of British Columbia Library

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

rrata
o

pelure.
n à

L



Pe

**LE MEURTRIER
DE RIMOUSKI.**



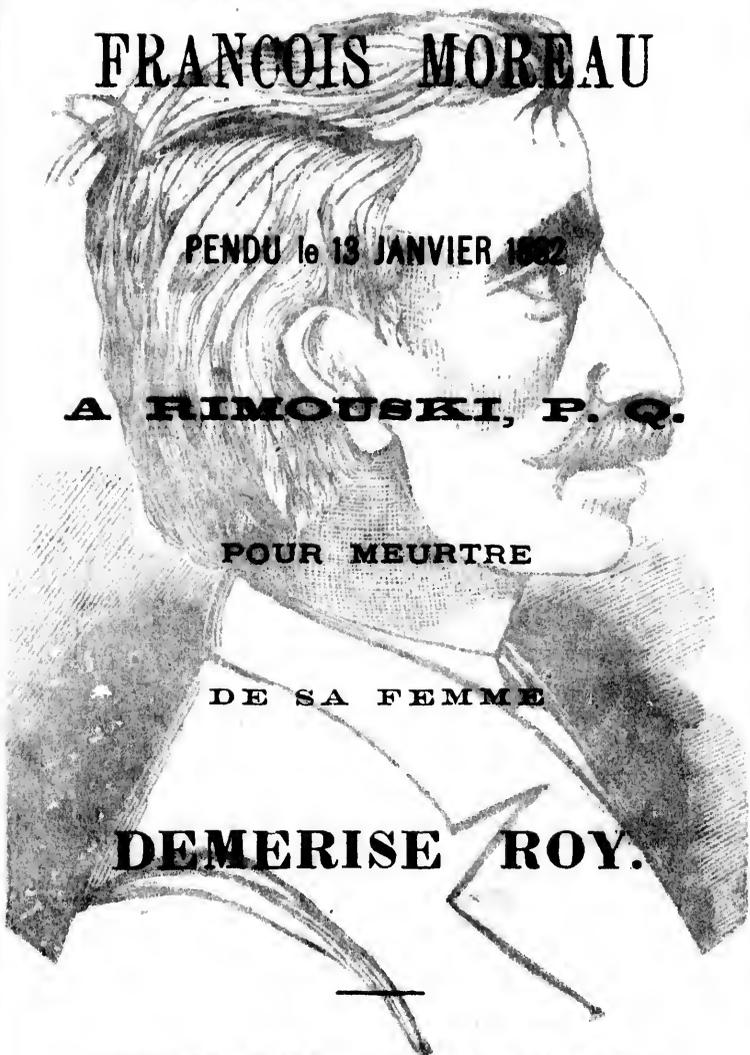
FRANCOIS MOREAU,

AGÉ DE 37 ANS

**Pendu le 13 Janvier 1882 pour meurtre de sa
femme Demerise Roy.**

HEINTHEM H.I
DE RIMOUSKI.

FRANCOIS MOREAU



PENDU le 13 JANVIER 1892

A RIMOUSKI, P. Q.

POUR MEURTRE

DE SA FEMME

DEMERISE ROY.

FRANCOIS MOREAU.

ADD. DE 177
Pendu le 13 Janvier 1892 pour meurtre de sa
femme Demerise Roy.

COUR CRIMINELLE

PROCES POUR MEURTRE.

François Moreau est amené devant la Cour Criminelle et accusé d'avoir tué sa femme, Demerise Roy.

Cet homme, à la figure repoussante, le front bas, les cheveux en désordre, annonce une nature brutale. Il est âgé de 37 ans et était marié depuis quelques années. Il vivait dans la paroisse de St-Anaclet, comté de Rimouski. Il a vécu deux ans séparé d'avec sa femme, et se sont mis ensemble que quelques mois avant le meurtre.

François Moreau était le fils de Charles Moreau, cultivateur, résidant à Clarmentine, à l'Assomption de McNider. Son père se maria deux fois. Il était le plus jeune du premier mariage. A l'âge d'un an il perdit sa mère. Il tomba entre les mains d'une belle-mère jusqu'à la naissance d'un premier enfant du second mariage. Dès lors, il paraît qu'il fut quelque peu abandonné.

Le supplicé a toujours été un homme sobre et paisible.

L'impression générale est que, si Moreau n'avait pas été conseillé de commettre le crime il ne serait pas aujourd'hui monté sur l'échafaud.

Castonguay, que l'on croit être complice du meurtre n'a pas encore été arrêté, malgré ce que les journaux en ont dit.

Un jour il demanda à sa femme pour l'ac-

— 4 —

compagner dans la forêt, où il coupait du bois. Le malheureux visait sa victime : et, tout à coup, il s'élança sur elle comme un lion furieux et l'assassina. Toutes supplications sont vaines et l'assassin consomme son crime.

Il prend dans ses bras sa malheureuse victime et la transporte dans un endroit isolé et la couvre de branches. Il est allé tranquillement plus loin laver ses mains qu'il venait de tremper dans le sang de sa pauvre femme, qui continuait sous un amas de branches la longue et terrible agonie dont Dieu seul a connu le secret.

Ensuite, s'en revenant à la maison, il demanda ironiquement à ses enfants où était leur mère. Ces pauvres enfants, ignorants de ce qui venait de se passer, répondirent avec peine qu'ils ne l'avaient pas vue depuis le matin.

Moreau, pour cacher son crime, va demander l'aide de ses voisins pour lui aider à retrouver sa femme qu'il croit égarée dans la forêt ; et tout cela, il le raconte sans témoigner aucune surprise. Ses voisins partent, et après quelques recherches, quelle n'est pas leur surprise, ô horreur ! la femme de Moreau n'est plus qu'un cadavre horriblement mutilé. Quel est l'auteur de ce crime ? Mais l'œil de Dieu a pénétré dans les profondeurs de la sombre forêt où l'assassin se croyait bien caché pourtant.

Mais le sang de la pauvre femme criait vengeance. Aussitôt les doutes ont été portées sur lui ; il a été arrêté et a subi le procès ci-dessous mentionné :

TÉMOIGNAGES

*Emma St-Laurent, âgée de 13 ans, de
St-Anaclet :*

Je connais le prisonnier ; c'était mon beau-père. Je suis la fille de la défunte Demerise Roy dite St-Lauzon, épouse du prisonnier. Le 16 septembre dernier, le prisonnier est parti le matin avec ma défunte mère. En partant, cette dernière m'a demandé de l'accompagner et le prisonnier n'a pas voulu. Ils allaient au fronteau, le prisonnier pour faucher, ma mère pour râtelier et ramasser des noisettes. Le prisonnier avait sa faux et ma mère une poche à la main. Le prisonnier n'est pas revenu pendant la journée. Il n'est arrivé qu'à cinq heures du soir. En arrivant, il m'a demandé si ma mère était arrivée, je lui ai dit que non.

Il a mis sa poche sur un tas de bois et est allé chez M. Lemieux, le troisième voisin du nord-est. Ce soir-là, il n'était pas comme de coutume, il avait les yeux en feu. Je reconnais la hache qui m'est montrée ; c'est celle du prisonnier. Ce soir-là, je n'ai pas resté à la maison ; j'ai couché chez Saturnin Bauville.

Le prisonnier et ma mère ont vécu séparés pendant 2 ans. Ils ne se sont mis ensemble que cet été. Le prisonnier ne répondait pas à ma mère quand elle lui parlait ; il ne la regardait même pas.

Le matin quand ma mère est partie, elle était en bonne santé.

Les habits qui me sont maintenant montrés sont ceux que portait ma mère le 16 septembre dernier.

Transquestionnée.— Avant de partir le 16 septembre, ma mère m'avait dit de rester à la maison pour filer. Je n'ai demandé qu'une seule fois à ma mère de l'accompagner. Je n'ai pas dit à Madame Saturnin Bauville que c'était ma mère qui la première m'avait dit de rester pour filer. Je n'ai pas commencé à filer immédiatement ; je les ai regardés monter jusqu'au bois.

William McCane, âgé de 14 ans, de St-Anaclet.

Je connais le prisonnier depuis 3 ans et je connaissais sa défunte femme. Le 16 septembre dernier j'ai vu, vers 7 heures ou 7½ heures du matin, le prisonnier et sa femme monter sur la terre de Louison Ross. Le prisonnier avait une faux sur l'épaule gauche, une hache dans la main droite. Quand je les ai perdus de vue, ils entraient dans le bois chez Louison Ross.

Transquestionné.— Je me trouvais à un arpent du prisonnier et de sa femme quand je les ai vus. Il y avait une clôture de ligne entre eux et moi. Je les ai vus arriver au bois ; la femme n'avait pas de râteau à la main.

Eusèbe St-Laurent, cultivateur de St-Anaclet.

La défunte femme du prisonnier est ma mère. Elle était âgée de 56 ans, était grande et jouissait d'une bonne santé. Le 16 septembre dernier, je coupais à peu près un mille de l'endroit où le corps de ma mère a été trouvé. Vers 9 heures du matin, j'ai cru entendre un cri venant du côté ouest. J'ai été inquiet toute la journée. La défunte était mariée depuis 8 à 9 ans avec le prisonnier.

Transquestionné.— Ce jour-là ma petite fille devait m'emporter à dîner et après avoir entendu le cri, mon inquiétude était qu'elle s'écartât, j'ai même été dans la route pour voir si elle n'y était pas.

Narcisse Lemieux, cultivateur de St-Anaclet :

Je connais le prisonnier. Vers 5 heures p. m., le 16 septembre dernier, le prisonnier est venu chez nous nous demander si sa femme n'y était pas. Nous lui avons répondu que non. On lui a demandé où il était allé avec sa femme. Il nous a dit que le matin il était monté avec elle pour aller faucher et elle pour aller aux noisettes, que rendus au ruisseau d'en haut sa femme s'était sentie malade et qu'il l'avait laissée là, lui disant de venir le rejoindre au fronteau ; que voyant qu'elle ne montait pas le trouver, il était descendu la chercher, et ne la trouvant pas, était descendu pour nous demander d'aller faire des recherches avec lui.

Nous sommes partis tous deux et nous nous sommes rendus à l'endroit où il disait l'avoir laissée le matin, elle n'y était pas. Nous avons cherché pendant quelque temps. Le prisonnier marchait par derrière moi. Il me disait aussi que sa femme pouvait être morte subitement ou avoir été étranglée par les ours. Je lui ai demandé à quelle heure il était descendu pour la chercher, il me dit vers midi. Il me dit aussi qu'il n'avait pas fauché, qu'il s'était occupé dans le bois, qu'il avait cherché sa femme. Nous sommes descendus sans l'avoir trouvée. Pendant que l'on faisait ces recher

ches le prisonnier ne me paraissait pas inquiet. J'ai voulu faire des recherches sur un chemin où il y avait beaucoup de cerises mais le prisonnier n'a pas voulu, et c'est près de ce chemin que le cadavre a été trouvé le lendemain. C'est le prisonnier qui m'a dit "descendons." R'endus chez nous, j'ai dit au prisonnier d'aller chercher du monde pour recommencer les recherches. Le prisonnier me dit, plus tard, qu'il avait demandé à un nommé Saturnin Bauville, et comme je lui disais que ce n'était pas assez, il me répondit : " Cherchez-en des hommes, depuis tant de temps que je cherche, j'ai mal dans les jambes."

Après le souper, je suis monté avec Saturnin Bauville, Médard Bouchard que j'avais moi-même demandé et le prisonnier. Nous avons cherché jusqu'à 9½ à 10 heures sans aucun résultat. Pendant les recherches nous nous sommes assis ; chacun faisait ses réflexions. Alors le prisonnier nous a dit que sa femme pouvait bien être morte de mort subite, qu'un ours pourrait l'avoir trouvée, l'avoir traînée et lui avoir brisé la tête, ou encore les belettes, les petites bêtes du bois lui avoir entamé la tête.

Le lendemain matin nous sommes partis mon père et moi pour aller de nouveau aux recherches. Le prisonnier était parti avant nous. Quand nous avons rejoint le prisonnier sur la côte il avait l'air triste, j'ai trouvé qu'il avait une mauvaise physionomie, qu'il avait l'air coupable. Je lui ai demandé quel côté nous allions prendre. Il me dit qu'il serait bon de chercher sur la terre de Barthélemy Lémieux, mon frère. Après quelques moments de recher-

ches, nous sommes passés sur la terre de Louis Ross. Tout ce temps, le prisonnier ne paraissait pas être bien pressé pour chercher sa femme. Alors nous nous sommes séparés pour chercher chacun de notre côté. La veille il avait été entendu entre nous que nous emporterions des fusils et que le premier qui trouverait la femme du prisonnier tirerait un coup.

Mon père, le matin, s'était aperçu que le prisonnier avait jeté un mauvais coup d'œil du côté du sud-ouest. Il nous a conseillé de chercher de ce côté-là.

Près de la ligne entre Louis Ross et Germain Fiolas j'ai trouvé un endroit où deux personnes s'était assises. Je suis entré dans le bois et j'ai trouvé une place où un corps avait été traîné. J'ai suivi cette trace et j'ai d'abord trouvé du sang sur lequel on avait mis des tourbes, 2 ou 3 perches plus loin il y avait encore du sang et des matières de vomissements sur une haie de collets, $1\frac{1}{2}$ à 2 perches plus loin en suivant la trace, j'ai trouvé le corps de Dame Demerise Roy, l'épouse du prisonnier. J'ai alors tiré un coup de fusil. Saturnin Bauville est arrivé et a écrasé de frayeur. A un second coup, mon père et Joseph Couture sont arrivés. Au troisième coup de fusil que j'ai tiré, Barthélemy Lemieux, Fiolas et Eusèbe St-Laurent, le fils de la défunte sont arrivés et nous avons constaté que la défunte avait été tuée. La tête et le bras droit de la défunte étaient passés entre deux arbres. Elle avait la figure en l'air, la joue gauche couverte de sang, les yeux fermés, noirs et remplis de sang. Ses habits n'étaient pas brisés. La tête se

trouvait dans une petite braiseur. Nous l'avons sortie du bois à quatre. Après que le cadavre fut sorti du bois nous avons vu le prisonnier à quelque distance. Il nous a demandé si nous avions trouvé sa femme ; on lui a dit que oui. Il a demandé si elle était morte ; sur une réponse affirmative, il nous a demandé ce qu'elle avait. Je lui dis : viens voir, elle a toute la tête défoncée. Ah ! mon Dieu, dit-il, qui peut lui avoir fait cela. Il s'est alors jeté au bord du bois en criant et en pleurant, mais il n'est pas venu. Après que la voiture que nous avions envoyé chercher fut arrivée, nous avons descendu le cadavre. Le prisonnier semblait ne pas vouloir descendre, mais sur nos instances, il s'est décidé et a dit : "mon Dieu, qu'est-ce qu'ils vont faire de moi ?" Il a suivi le corps jusqu'à une certaine distance et est ensuite descendu chez lui. Je reconnais les habits qui me sont montrés, ce sont ceux que la défunte portait quand j'ai trouvé le cadavre. Le prisonnier n'a pas parlé de transporter le corps chez lui.

Transquestionné.—Sur le terrain je n'ai remarqué aucun endroit qui portât les traces d'une lutte entre deux personnes. En sortant du bois nous n'avons pas traîné le corps ; la tête ne traînait pas par terre.

Saturnin Bauville.—Ce témoin corrobore tout ce qui a été dit par le témoin Narcisse Lemieux, et il ajoute : "J'ai revu le prisonnier à sa maison, et je lui ai dit en parlant de sa femme : "c'est bien de

valgur, il a répondu : « Pensez-vous que c'est moi ; je vous réponds que ce n'est pas moi qui l'ai tué ; si c'était moi, il y a long-temps que je serais parti. » Nous sommes retournés ensemble, et il a été arrêté. Le prisonnier m'a dit qu'il n'avait pas sauté le 16 sept.

Transquestionné.—Le prisonnier m'a dit que Castonguay n'avait pas voulu venir. Le prisonnier cherchait autant que nous. Dans le mois d'août il y a eu des moutons de mangés et on disait que c'était l'œuvre des ours.

Barthélemy Lemieux.

J'occupe la terre de la femme du prisonnier. C'était une femme respectable. Vers 7 heures du matin, le 16 septembre, j'ai vu deux personnes qui montaient et j'ai reconnu le prisonnier et sa femme. (Le témoin a été aux recherches le 17 septembre et corrobore ce qui a été dit par le témoin Narcisse Lemieux.) J'ai remarqué sur le dessus de la tête de la défunte un coup ; un aussi à la tempe gauche. Les habillements ne sont pas déchirés. J'ai levé le corps et j'ai fait remarquer les blessures qu'elle avait. Il y avait des chiures de mouche sur le derrière de la tête. C'est moi qui suis allé chercher la voiture.

Quand le prisonnier a été arrêté, il a dit : « Je n'ai donc plus d'amis. » Le prisonnier a travaillé chez moi le printemps dernier.

J'ai été présent à une conversation qui a eu lieu chez moi entre le prisonnier et sa femme ; ils ne restaient pas encore ensemble. Sa femme lui dit que s'il ne voulait pas qu'elle ame-

nât sa fille elle n'irait pas rester avec lui. Elle ajouta : " Si tu n'avais pas le fond aussi noir, tu ne l'empêcherais pas de venir ; j'appréhends pour ma vie avec toi." Le prisonnier n'a pas dit un mot. C'est vers la fin de juin que le prisonnier a été chercher sa femme pour rester avec lui.

Alexis Caron, cultivateur de St-Anaclet.

Le 15 octobre dernier, le prisonnier a veillé chez moi et il a parlé de sa femme mais non en mal. Tout ce qu'il a dit devant moi est ceci :

" Pour la connaître, il faut rester avec." (Le témoin est allé aux recherches le 17 sept. ; quand ils se sont rendus la défunte était trouvée.) Avant de descendre, j'ai dit au prisonnier : " France, tu ne peux rester seul ici ; descends avec nous. " Il m'a répondu : " Je ne suis pas capable. " Je lui dis : " Tu peux descendre." Il me dit : " Je ne suis pas capable de me lever." Sur mes instances il a suivi le corps pendant 5 à 6 arpents et nous a alors laissés pour se rendre chez lui. En descendant, comme je parlais de Poitras qui avait été pendu, le prisonnier m'a demandé si je pensais que c'était lui qui avait tué sa femme et je lui ai dit que non.

Regule Fiolas.

(Ce témoin a été à la recherche de la défunte ; il corrobore les témoignages des autres témoins.) Le prisonnier a été voir le curé et il m'a dit que le curé ne croyait pas qu'il avait

tué sa femme! Le prisonnier m'a demandé ce que j'en pensais; je lui ai dit que je pensais qu'il serait pris; mais qu'il ne lui serait rien fait, ne voulant pas l'effrayer. Là le prisonnier m'a dit que quand même il irait en prison, il serait encore content pourvu qu'il ne fût pas plus loin. Après que le prisonnier a été emprisonné, je suis allé le voir pour lui demander de donner quelque chose pour faire enterrer sa femme, et comme il ne pouvait me donner de l'argent il m'a donné un bon pour \$6 sur Barthélémy Lemieux. Lors de l'arrestation, le prisonnier a dit à Saturnin Bauville en ma présence: "Tu vas aller chercher mon cochon, j'ai de la moulée, quand il n'y en aura plus, tu feras comme si c'était pour toi: si je viens à sortir je te paierai ce que cela vaudra, et si les choses tournent mal tu garderas tout."
La hache qui m'est montrée est celle du prisonnier et m'a été remise par Saturnin Bauville le samedi 20 septembre dernier.

Dr. A. E. Belleau, de Rimouski.

J'ai fait l'autopsie du corps de la défunte le 20 sept. Le prisonnier a identifié le corps de sa femme devant les jurés. J'ai constaté que le corps était intact. Il y avait des blessures à la tête, une sur la tempe gauche d'un pouce et demi de forme triangulaire. Cette blessure a dû être faite par un instrument plus perforant que contondant. J'ai constaté qu'il y avait une autre blessure sur le dessus de la tête ayant la même forme que celle de la tempe. Elle a dû être faite par le même instrument que celle de

la tempe. En arrière de la tête il y avait une blessure de 2 pouces sur 1 $\frac{1}{2}$ pouce; à cet endroit l'os n'était pas fracturé, mais la peau était enlevée tandis que dans les autres blessures les os étaient fracturés. Au côté droit de la tête il y avait une autre blessure de forme irrégulière; l'os n'était pas fracturé. La blessure de la tempe gauche communiquait avec la blessure du dessus de la tête. Dans la tempe gauche, il y avait un morceau d'os détaché complètement. Le cœur, les poumons étaient sains. Je n'ai pas remarqué celles qui se trouvaient sur la tête. Ces blessures ont pu être faites par la tête ou les coins d'une hache, et non par le tranchant; je puis dire cela d'après les formes qu'avaient les blessurés. Celles du derrière de la tête et du côté droit ont pu être faites par le dos de la tête de la hache. Je suis porté à croire que la première blessure a été celle faite en arrière de la tête avec le dos de la tête d'une hache, mais je n'hésite pas à dire que la mort de cette femme a été causée par les blessures qu'elle avait sur la tête. J'ai reçu du greffier de la Couronne les habits du prisonnier et une hache pour constater par l'analyse, s'il y avait du sang ou non sur ces objets; j'ai constaté qu'il y avait du sang sur la hache, soit humain soit animal, je ne puis dire si c'était du sang humain. J'ai trouvé une goutte de sang sur la jambe droite du pantalon et ce sang était de la même espèce que celui qui se trouve sur la hache.

PREUVE DE LA DÉFENSE.

Saturnin Bauville, (témoin déjà entendu par la couronne.)

Le 16 septembre dernier j'ai demandé à Emma St-Laurent, témoin aussi entendu par la couronne, pourquoi elle n'avait pas été avec sa mère, et elle m'a dit que celle-ci avait dit de rester pour filer et que celui-ci ne lui avait pas parlé. Le lendemain en ma présence, Melchior Poirier lui a aussi demandé si son père ou sa mère lui avait demandé de venir avec eux et elle a dit qu'il n'en avait pas été question.

Le prisonnier est un brave et honnête homme, un homme tranquille et qui ne prend pas de boisson. Je connais son père, c'est un homme âgé.

Melchior Poirier, cultivateur de St Anaclet.

Le samedi 17 septembre, j'ai vu Emma St-Laurent, témoin entendu, et je lui ai demandé s'il était vrai que le prisonnier l'avait empêchée de monter le matin précédent et elle m'a dit qu'il n'avait pas été question de cela. Je connais le prisonnier depuis longtemps. Je ne connais pas de mal de cet homme là.

François Lemieux père, témoin déjà entendu de la part de la couronne.

Je connais le prisonnier depuis longtemps. Il a été à mon service et au service de mes enfants. Je me suis bien trouvé de son travail

et pour moi c'est un honnête homme. A part de sa femme, je ne connais rien de mal contre lui. Par cela je veux dire que c'était un homme qui n'aimait pas sa femme.

A la fin des témoignages, le greffier lui a demandé s'il avait quelque chose à dire pour sa défense, il a prononcé quelques paroles inintelligibles.

Les jurés ont délibéré durant trois heures et ont été unanimes dans leur verdict.

L'Honorable juge Alleyn a prononcé contre Moreau la terrible sentence de mort, à être pendu le 13 Janvier.

Ce procès a fait sensation dans la ville de Rimouski.

La Couronne était représentée par MM. Dunbar, de Québec, et Asselin, de Rimouski. Moreau était défendu par MM. Gleason et Arthur Tessier.

Les derniers jours qui ont précédé l'exécution, Moreau a reçu la visite des révérendes Sœurs de la Charité, de Monseigneur l'évêque de Rimouski et de M. le Grand Vicaire Langevin. Le Révérend Père Charmont et M. le curé Audet qui avaient charge de préparer le condamné à la mort ont passé avec lui la dernière nuit.

Il a répété à plusieurs reprises qu'il était heureux de mourir pour expier son crime. Dans le cours de la nuit précédente il avait reposé tranquillement pendant plusieurs heures. La veille de son exécution il a eu le

courage de se mettre à la fenêtre de sa cellule pour regarder construire la potence où il devait être exécuté.

Le 13 Janvier, jour de l'exécution, à six heures du matin, une messe avait été dite pour le condamné par M. l'abbé Audet, curé de la paroisse. Une vingtaine d'hommes y assistaient. Moreau était agenouillé près de l'autel et a reçu la communion avec une grande ferveur. M. le curé, ayant presqu'en face de lui le condamné à mort, prononça l'allocution suivante :

« C'est pour la dernière fois que vous allez avoir le bonheur de recevoir N.-S. Jésus-Christ sur la terre. Il va arroser votre cœur de son sang et le purifier des moindres taches. Il va être votre force pour accomplir le grand passage à l'éternité. Dans quelques instants, vous le verrez dans toute sa gloire, ce Jésus qui vous a tant aimé.

Jetez-vous entre les bras de sa miséricorde et ne craignez rien. Jésus mourant sur la croix, jetant un regard d'amour et de miséricorde sur le larron qui était à ses côtés lui dit ces paroles consolantes : Aujourd'hui vous serez avec moi dans mon paradis. Le même Jésus vous adresse aujourd'hui les mêmes paroles : Dans quelques instants vous serez avec moi.

Voyez-le, encore couvert de sueur et de poussière, cherchant le cœur de la Samaritaine qui laisse cette terre sans regret. M. le curé fit ensuite une courte allocution aux assistants.

A 8 hrs. Moreau s'approcha de la Sainte-Table et communia avec ferveur.

Le shérif, le geôlier et le grand connétable entrèrent ensuite dans la cellule du condamné où on donna lecture de la sentence de mort, puis ont commencé la toilette funèbre qui s'est faite avec calme. Le bourreau ayant lié les bras de Moreau le funèbre cortège s'est mis en marche précédé par le shérif. Le condamné marchant d'un pas ferme était accompagné par le curé Audet et par l'abbé Charmond.

Le malheureux n'a rien déclaré au sujet de son crime et n'a point parlé de son complice. Il a prié pendant tout le temps qu'a duré le trajet de la prison à l'échafaud. La chute a été de 9 pieds, et la mort a été instantanée, le cou étant rompu, et la tête presque séparée du tronc. Le cadavre a été détaché de la potence deux minutes et demi après la chute. Le sang coulait abondamment. Plusieurs centaines de personnes venues de différentes localités du comté entouraient la prison. Un certain nombre d'entr'elles (environ 40) qui étaient munies de permis furent seules admises dans l'intérieur de la prison. Jusqu'à 8.30 hrs. moment de l'exécution, le meurtrier est resté en prières et personne n'a été admis auprès de lui.

A 8.30 hrs. la justice des hommes était satisfaite. Moreau avait expié son crime.

Le Dr. Belleau ayant constaté la mort, l'autopsie fut faite, dans la prison, par les docteurs Belleau, Fiset et le professeur Osler de l'Université McGill, de Montréal. Le supplicé, âgé

de 37 ans était, quoique petit, d'une force herculéenne.

L'enquête a été faite par le coroner M. Gauvreau et à 3 heures l'inhumation du cadavre a eu lieu, dans le cimetière de la paroisse.

Espérons que ça sera la dernière exécution dans notre district par l'exemple terrible mais salulaire qu'elle procure aux populations. Exemple à vous jeunes gens qui parcourez le sentier de cette pauvre vie, sentier qui est rempli d'écueils dangereux ; fuyez, ah oui, fuyez les amis qui vous entraînent dans les plaisirs trompeurs. Cherchez si les compagnons de l'infortuné supplicié se sont rendus jusque sur l'échafaud pour l'arracher à la justice des hommes. Non, au contraire, une fois leur victime dans les fers, ils s'en sont retirés bien vite et bien loin en jetant sur elle un regard de dédain. Voilà l'exemple d'une créature qui préfère les jouissances mauvaises à son Dieu.

Mais pour lui, pauvre condamné, tout est fini : il a expié son crime par une pénitence et par une mort horrible. De tous ses amis qu'il avait, il en a retrouvé qu'un, oui un véritable, que chacun connaît mais que trop souvent par malheur repousse. Cet ami, c'est le prêtre, c'est le confesseur ; il n'a pas craint de pénétrer jusque dans le cachot pour le reconcilier avec son Dieu, et encore jusque sur l'échafaud pour lui aider à le monter avec courage et pour porter haut l'étendard de la foi. Aussi, ce pauvre Moreau a été docile aux douces exhortations du ministre de Jésus-Christ ; il a écouté tout et a prié avec ferveur. Il possédait son

Dieu, il avait mangé le pain des forts, de sorte qu'il était résigné au sort auquel l'avait condamné la justice des hommes. Il a fait son sacrifice, et dans quelques instants son âme était vers Dieu.

FIN

COMPLAINTE

DU MEURTRIER MOREAU.

SUR L'AIR : " Quel malheur (bis)
J'ai chassé Dieu de mon cœur."

1^{ER}. COUPLET.

Ecoutez la triste histoire
Que je vais vous raconter.
Gardez-en bien la mémoire
Et âchez d'en profiter.

Refrain.

Priez Dieu (bis)
Pour moi pauvre malheureux.

2^{ME}. COUPLET.

Né d'une famille respectable,
A laquelle je devais l'honneur.
Par un crime épouvantable,
Je l'ai plongée dans le déshonneur.
Refrain : Priez etc.

3^{ME}. COUPLET.

Dans une forêt sauvage
J'ai conduit ma moitié
Et c'est là que la rage
M'a poussé à la tuer.
Refrain : Priez etc.

4ME. COUPLET.

C'était un beau jour de Septembre
 Que je me suis fait accompagner
 Et sans vouloir rien entendre
 Je me suis fait son meurtrier.
 Refrain : Priez etc.

5ME. COUP ET.

J'ai employé l'audace
 Pour commettre le crime
 Et j'ai frappé avec ma hache
 Plusieurs fois ma victime
 Refrain : Priez etc.

6ME. COUPLET.

Dieu seul en était témoin
 Lorsque j'ai commis le crime
 Et j'ai frappé jusqu'à la fin
 Pour m'assurer ma victime
 Refrain : Priez etc.

7ME. COUP ET.

Pas un seul coin sur terre
 Où le mal n'est pas connu
 Dans l'un ou l'autre hémisphère
 Est-il un crime de perdu
 Refrain : Priez etc.

8ME. COUPLET.

Après le crime consommé
 M'en revenant à la maison
 Je dis ma femme égaré
 Pour effacer tout soupçon.
 Refrain : Priez etc.

9ME. COUPLET.

Je suis entré tranquillement
Demandant d'un ton sévère
A ces pauvres enfants
Où était donc leur mère.
Refrain : Priez etc.

10ME. COUPLET.

C'est le treize de Janvier,
Je n'ai plus d'espérance
Mes jours sont condamnés
A finir sur la potence.
Refrain : Priez etc.

11ME. COUPLET.

De la croisée de mon cachot
Je regarde la potence
Où je suis monté haut
Pour subir ma pénitence.
Refrain : Priez etc.

12ME. COUPLET.

Voilà mon heure malheureuse
Qui va bientôt expirer
C'est une mort affreuse
Que d'être exécuté.
Refrain : Priez etc.

13ME. COUPLET.

J'entends là le glas funèbre
Qui sonne l'heure du trépassé
Aussi le drapeau funèbre
Sur la prison est hissé
Refrain : Priez etc.

14ME. COUPLET.

Toi qui fut ma victime
Femme écoute moi donc
Je regrette mon crime
Donne-moi mon pardon.

Refrain : Priez etc.

15ME. COUPLET.

Chère enfant qui reste orpheline
C'est moi qui en est la cause
Pardonne-moi mon crime
Je reconnais ma faute.

Refrain : Priez etc.

1. 1. 1.
2. 2. 2.
3. 3. 3.
4. 4. 4.

5. 5. 5.
6. 6. 6.
heline
se
7. 7. 7.

8. 8. 8.
9. 9. 9.
10. 10. 10.
11. 11. 11.

12. 12. 12.
13. 13. 13.
14. 14. 14.
15. 15. 15.

16. 16. 16.
17. 17. 17.
18. 18. 18.
19. 19. 19.

